

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025-

210

DECISION MUNICIPALE

DON AUX ARCHIVES MUNICIPALES - DOCUMENTS DE

3.1 - ACQUISITIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-9°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant que i souhaiter faire don à la Ville, de documents d'archives,

Considérant que l'une des missions du service des Archives municipales de la Ville de Gravelines consiste en la collecte de documents ou objets ayant un intérêt pour le patrimoine historique de la ville,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le **don de documents d'archives** de dont la liste figure en annexe, lequel n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Article 2 : Ce don sera conservé dans les collections des Archives municipales de la Ville de Gravelines.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le 13 NOV. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 13 NOV. 2025

Fait à GRAVELINES, le

13 NOV. 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT

LETTRE D'INTENTION DE DONATION

Je soussigné,

Propriétaire des archives dont la description suit :

3 tomes du livre-bulletin « Union Faulconnier, société historique de Dunkerque et de la Flandre Maritime »
-Tome III, troisième année, 30 juin 1900
-Tome IV, quatrième année, 31 mars 1901
-Tome V, cinquième année, 31 mars 1902

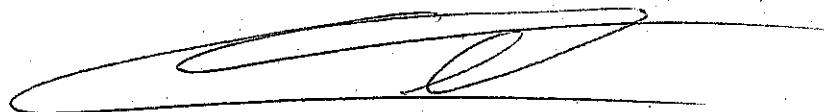
Et un dossier sur les Cartonneries de Gravelines (Les 4 premiers numéros de la revue « Reflets », historique de l'usine, fiche de paye d'un employé, papier à entête)

Souhaite en faire don à la commune de Gravelines pour être conservées aux Archives municipales.

En cas d'accord, je vous serai très reconnaissant de me le faire savoir et de me faire connaître la date à partir de laquelle la remise des documents pourra avoir lieu

À Gravelines, le 29 / Sept / 2025

Signature du propriétaire



Reçu en Sous-Préfecture le 13 NOV. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 13 NOV. 2025

Annexe Décision Municipale n° 210 du 13 NOV. 2025